

DIAGNOSTIC DES SOLS PAR LES PLANTES BIO-INDICATRICES

Objectifs:

Consiste à analyser le fonctionnement du sol par les plantes (bio-indication) au moyen d'un diagnostic. Il est proposé d'acquérir des bases de reconnaissance botanique, d'appréhender les liens entre les plantes et le sol, de mieux connaître les sols et leur fonctionnements. Ce diagnostic permet in fine, de poser une réflexion sur l'impact de ses actions agronomiques, d'améliorer ses pratiques agricoles dans le temps, d'avoir une gestion adaptée des ressources du sol en fonction du contexte rencontré.

Contenus :

- Introduction aux liens plantes-sols, bases d'écologie, bases de botanique, bases de fonctionnement des sols, interactions plantes-sols-agricultures, physiologie et écologie végétales.
- Visite d'une ferme. Bio-indications des plantes et de la parcelle visiter (résultats trouvés et éventuelles solutions)
- Reconnaissance floristique. Présentation des principales espèces indicatrices.
- Mise en situation : cas pratique en salle sur les échantillons des stagiaires.



UNION EUROPÉENNE



WWW.QUALICERT.FR



19 et 20 janvier 2026



Auch

Intervenant: Guillaume Kedryna de L'ORTIE

Responsable de formation: François Lamboni

Bulletin d'inscription

**FORMATION : Diagnostic des sols par les
plantes bio-indicatrices**

DATES : 19 et 20 janvier 2026

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : COMMUNE :

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE:

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

☐ chef.fe d'exploitation

☐ salarié.e agricole

☐ cotisant.e solidaire

☐ porteur.euse de projet

☐ autre, précisez:

Date d'installation le cas échéant:

.....



FORMATION PROFESSIONNELLE

DIAGNOSTIC DES SOLS PAR LES PLANTES BIO-INDICATRICES

INFORMATIONS PRATIQUES :

Durée : 14H

Public : Paysan.nes et porteur.euses de projet.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : Auch, Gers de 9h à 17h.

Repas de midi : Repas tiré du sac pris sur place.

Accessibilité handicap : Accessibilité de personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour adapter les conditions d'accès à votre situation.

Coût et prises en charge: deux possibilités de financement

- **Prise en charge VIVEA :** agriculteurs installés à jour de leur cotisation professionnelle (chef d'exploitation, cotisant solidaire) et porteurs de projet avec PPP validé. Des documents vous seront demandés pour justifier de votre situation. Votre enveloppe formation sera décomptée de : 350 euros

- **Financement personnel :** 200 euros. (100 euros par jour)

Crédit d'impôt : Si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

☐ J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

☐ En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de service de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site sur l'onglet " Formations".

Fait à :

Le

Signature

VOS ATTENTES SUR CETTE FORMATION:

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros** (non encaissé) ou du montant de la formation pour les non-éligibles Vivea **avant le 12 janvier 2026** à l'adresse suivante :



**ADEAR 32/ Association pour le
développement de l'emploi agricole et
rural**

56 avenue des Pyrénées
32 000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 / 07 77 39 52 04 ou à
f.lamboni@adear32.fr

Numéro d'activité de formation : 73320036332